



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du vendredi 20 juin 2014 à 19 h en Mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres Présents à l'ouverture de la séance : Sonia MARMUGI, Stéphanie ROUX, Julien BRENIERE, Thomas BETH, Jean-Marie BARRAL, Claude FABRE, Henriette COLLET, Laurence DESLANDES, Claude BLANCHET, Xavier LONG, Eric LIONS (arrivé à 19h 26).

Membres excusés : Sophie GOURCEAUX procuration à Jean-Marie BARRAL,
Véronique GENSUL procuration à Eric LIONS.

Membres absents : Isabelle PALMARINI, Norédine FRIH.

Secrétaire de séance : Henriette COLLET.

ORDRE DU JOUR :

- 1/. Election des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs
- 2/. Désignation des délégués OICS
- 3/. Désignation du délégué local du CNAS
- 4/. Membres délégués au SIVU du Couleau
- 5/. Retrait délibération n°4 du 4 avril 2014
- 6/. DM N° 1
- 7/. Indemnités de conseil au Trésorier
- 8/. Admission en non-valeur
- 9/. Plan de financement protection des captages
- 10/. Ecole Numérique Rural
- 11/. Plan de financement acquisition foncière EJS
- 12/. Plan de financement Châteauroux d'Autrefois
- 13/. Convention pour location de matériel
- 14/. Motion contre la suppression des conseils généraux
- 15/. Motion eau
- 16/. Recrutement CAE
- 17/. Motion maintien service de réanimation Hôpital de Briançon
- 18/. Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2014 adopté à l'unanimité.

1/. Election des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

Est proclamée élue, suite au vote à bulletins secrets, la liste de Mme Stéphanie ROUX, avec 11 suffrages obtenus.

Mme Stéphanie ROUX : titulaire ;
M. Jean-Marie BARRAL : Titulaire ;
Mme Laurence DESLANDES : titulaire ;

M. Thomas BETH : suppléant ;
Mme Henriette COLLET : suppléante ;
M. Claude BLANCHET : suppléant.

2/. Désignation des délégués OICS

Sont désignés pour siéger à l'Office Intercommunal des Sports de l'Embrunais, après le premier tour de scrutin :

Mme Isabelle PALMARINI : titulaire ;
M. Thomas BETH : suppléant.

3/. Désignation du délégué local du CNAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner M Claude FABRE, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu.

4/. Membres délégués au SIVU du Couleau

Considérant que les quatre membres élus doivent être titulaires du Syndicat ; le Maire propose de désigner les membres précédemment élus suppléants, comme membres titulaires, délégués de la commune au SIVU du Couleau comme suit :

Au SIVU du Couleau sont élus :

Membres titulaires
Sophie GOURCEAUX
Jean-Marie BARRAL
Claude FABRE
Stéphanie ROUX

5/. Retrait délibération n°4 du 4 avril 2014

A la demande de la Préfecture, la délibération n° 4 du 4 avril 2014 est retirée ; En effet, dans cette délibération, l'assemblée délibérante procédait à l'élection des membres au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

Or, la commune de Châteauroux-les-Alpes n'est pas membre de ce syndicat mixte fermé, qui associe la Communauté de communes de l'Embrunais et la Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon.

6/. DM N°1

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'ajustements budgétaires sur la section de fonctionnement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7/. Indemnités de conseil au Trésorier

Suite au renouvellement des assemblées délibérantes, il convient de délibérer à nouveau sur l'attribution d'indemnités de conseil à M. Weynachter, receveur de la collectivité.

Délibération votée à l'unanimité.

8/. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, faite par M. le Trésorier en date du 8 octobre 2012 et du 11 mars 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des listes n°1005030231 et 56390031 dont le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1048,23 € ;

9/. Plan de financement protection des captages

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide financière avait été demandée à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général.

Il convient de préciser le plan de financement comme suit :

- Montant prévisionnel des travaux :	198 056 € HT
- Subvention Conseil Général 30% :	59 417 €
- Subvention Agence de l'Eau 50% :	99 028 €
- Autofinancement :	39 611 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

10/. Ecole Numérique Rural

Le Maire propose à l'assemblée présente de procéder à l'informatisation de l'école primaire, avec l'aide du Conseil général à hauteur de 40 % plafonnée à 9 000 € par classe mobile.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11/. Plan de financement acquisition foncière EJS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil régional concernant l'opération : acquisition foncière en vue de réaliser l'espace jeunesse solidarité et les aménagements alentours (parkings, places publiques, organisation de la circulation...)
pour réaliser cette opération selon le plan de financement suivant :

Montant estimé des acquisitions :	58 206 €
Conseil régional 40% :	23 282 €
Autofinancement :	34 924 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

12/. Plan de financement Châteauroux d'Autrefois

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention à été déposé auprès du Conseil Général et de la Communauté de Communes de l'Embrunais concernant la manifestation « Châteauroux d'Autrefois », avec le plan de financement correspondant :

Montant estimé de la manifestation :	5 400 €
Conseil Général 05 :	2 000 €
CCE :	2 000 €
Autofinancement :	1 400 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

13/. Convention pour location de matériel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que cette convention est destinée à définir les conditions de prêt de matériel de sonorisation et des jeux de lumière au SIVU « Pôle enfance jeunesse les Loulou's 0-18 ans ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

14/. Motion contre la suppression des conseils généraux

Motion votée à 10 voix pour et 3 abstentions.

15/. Motion eau

Motion retirée de l'ordre du jour dans l'attente de précisions complémentaires.

16/. Recrutement CAE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent d'entretien et d'exécution. Le recrutement porte sur une durée de un an.

Délibération adoptée à l'unanimité.

17/. Motion maintien service de réanimation Hôpital de Briançon

Motion votée à l'unanimité.

18/. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour la baisse massive des dotations de l'Etat

Motion votée à l'unanimité.

19/. Questions diverses

- Canton défensable « ONF » décret n° 29821 du 27/10/2007 : exposé reporté ;
- Route des pinées les plans proposés par le RTM ne conviennent pas, avis favorable pour retenir le projet de la société TETYS ;
- Chablis de Clos jaunier ont été vendus à l'entreprise J. ARNOUX ; une partie de ce bois coupé en 2m sera entreposé sur le bord de la route et vendu au prix de 25€ le stère ;
- Parking garage COLLET : le propriétaire propose à la commune l'achat de 199 m² mais refuse l'échange proposé par la mairie ; il s'engage également à clôturer sa parcelle.
Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la vente pour une surface 146 m².
- Proposition d'échange de terrain est demandée : pour statuer la commission voirie se rendra sur les lieux ;
- Enquête publique RTE en cours sur la 63000 volts (enfouissement prévu fin 2019) ; M. le maire a demandé la pose d'un fourreau à partir du transformateur à la zone artisanale de la Viste ; il a été également acté que la 20000 volts soit enterrée.
- Travaux à l'église St Irénée : remplacement de pierres défectueuses et toiture en mauvais état, devis proposé 22 000€ ;
- Echange de terrain au hameau de la Reste : nouveau chemin a été exécuté, M. LAISNE et Mme COFFY nous informent que sa largeur est supérieur de 50 cm par rapport à ce qui était prévu initialement ;

- Projet aspersion : un exposé a été fait par E. LIONS sur le travail entrepris entre le groupement des quatre ASA et la Société du Canal de Provence. Le coût de l'étude s'élèverait à 150 000€, le Conseil Général participerait à cette dépense.
- Une administrée nous fait part de ses problèmes rencontrés concernant un chemin communal ; la commission voirie se rendra sur place.
- L'ADMR nous propose un partenariat sans aucune incidence financière pour notre collectivité, afin de développer en lien avec la société FILIEN-ADMR, ses propres services de téléassistance ; la commune s'engage à signer une convention qui permettra aux futurs abonnés de bénéficier d'une remise sur leur abonnement mensuel.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h 50.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

